

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présidence – 2011-023

Le Président de l'Université,

VU la loi Libertés et Responsabilités de Universités (LRU) n° 2007-1199 du 10 août 2007 – Article 712-3,

VU le décret n° 84-723 du 17 juillet 1984 portant création de l'Université d'Avignon,

VU les statuts de l'Université d'Avignon, approuvés par l'arrêté ministériel du 14 novembre 1985, modifiés,

VU le décret n° 94-39 du 14 janvier 1994 modifié,

VU les résultats de l'élection des Doyens des UFR-ip ALL (09/02/2011), SHS (05/02/2011), DEG (05/02/2011),

VU la demande des Doyens des UFR-ip ALL, SHS, DEG en date du 15 septembre 2011 suite au décret n° 2008-619 du 27 juin 2008, modifiant le décret 94-39 du 14 janvier 1994, dit « décret financier » des EPSCP,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés SG 2008-44 du 11 septembre 2008, 2008-045 du 11 septembre 2008, 2009-014 du 1^{er} septembre 2009.

Article 2

M. Alain BASTRIOS, ADAENES, Responsable administratif du pôle Finance, Administration, Recherche des trois UFR-ip « Arts, Lettres et Langues », « Sciences Humaines et Sociales », « Droit, Économie, Gestion », bénéficie à compter du 1^{er} septembre 2011, d'une délégation de signature pour procéder aux engagements des dépenses dans la limite de 1 500 € des CF suivants :

- UFR-ip ALL : CF 10101 – CF 10102 – CF 10120 ;
- UFR-ip SHS : CF 10301 – CF 10320 – CF 10321 – CF 10322 – CF 10323 – CF 10324 ;
- UFR-ip DEG : CF 10401 – CF 10420 – CF 1040201.

Article 3

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 1^{er} septembre 2011

Le Président de l'Université d'Avignon

Emmanuel ETHIS

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

PRÉSIDENTE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

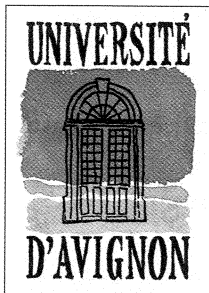
Campus centre-ville
Site Ste Marthe
74 rue Louis Pasteur
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. +33 (0)4 90 16 25 25
Fax. +33 (0)4 90 16 25 20
<http://www.univ-avignon.fr>

Vu, l'Agent Comptable

Christophe PRUVOST

Le Responsable administratif du pôle
Finance, Administration, Recherche des
trois UFR-ip « Arts, Lettres et Langues »,
« Sciences Humaines et Sociales », « Droit,
Économie, Gestion »,

Alain BASTRIOS



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présidence – 2011-023

Le Président de l'Université,

VU la loi Libertés et Responsabilités de Universités (LRU) n° 2007-1199 du 10 août 2007 – Article 712-3,

VU le décret n° 84-723 du 17 juillet 1984 portant création de l'Université d'Avignon,

VU les statuts de l'Université d'Avignon, approuvés par l'arrêté ministériel du 14 novembre 1985, modifiés,

VU le décret n° 94-39 du 14 janvier 1994 modifié,

VU les résultats de l'élection des Doyens des UFR-ip ALL (09/02/2011), SHS (05/02/2011), DEG (05/02/2011),

VU la demande des Doyens des UFR-ip ALL, SHS, DEG en date du 15 septembre 2011 suite au décret n° 2008-619 du 27 juin 2008, modifiant le décret 94-39 du 14 janvier 1994, dit « décret financier » des EPSCP,

Présidence
Direction Générale des Services

>>>

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés SG 2008-44 du 11 septembre 2008, 2008-045 du 11 septembre 2008, 2009-014 du 1^{er} septembre 2009.

Article 2

M. Alain BASTRIOS, ADAENES, Responsable administratif du pôle Finance, Administration, Recherche des trois UFR-ip « Arts, Lettres et Langues », « Sciences Humaines et Sociales », « Droit, Économie, Gestion », bénéficie à compter du 1^{er} septembre 2011, d'une délégation de signature pour procéder aux engagements des dépenses dans la limite de 1 500 € des CF suivants :

- UFR-ip ALL : CF 10101 – CF 10102 – CF 10120 ;
- UFR-ip SHS : CF 10301 – CF 10320 – CF 10321 – CF 10322 – CF 10323 – CF 10324 ;
- UFR-ip DEG : CF 10401 – CF 10420 – CF 1040201.

Article 3

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 1^{er} septembre 2011

Le Président de l'Université d'Avignon

Emmanuel ETHIS

Le Responsable administratif du pôle
Finance, Administration, Recherche des
trois UFR-ip « Arts, Lettres et Langues »,
« Sciences Humaines et Sociales », « Droit,
Économie, Gestion »,

Vu, l'Agent Comptable

Christophe PRUVOST

Alain BASTRIOS

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

PRÉSIDENTE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

Campus centre-ville
Site Ste Marthe
74 rue Louis Pasteur
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. +33 (0)4 90 16 25 25
Fax. +33 (0)4 90 16 25 20
<http://www.univ-avignon.fr>